



COMMUNE DE COUCY-LES-EPPES

PLAN LOCAL D'URBANISME

2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Commune de Coucy-les-Eppes
5 place de Miremont
02840 Coucy-les-Eppes

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du
Conseil Municipal en date du :
Le Maire

Vu pour être annexé à la délibération
d'approbation du Plan Local d'Urbanisme en
date du :
Le Maire

HarmoniEPAU Bureau d'études en Urbanisme
20 rue Ledoux
59 297 VILLERS GUISLAIN

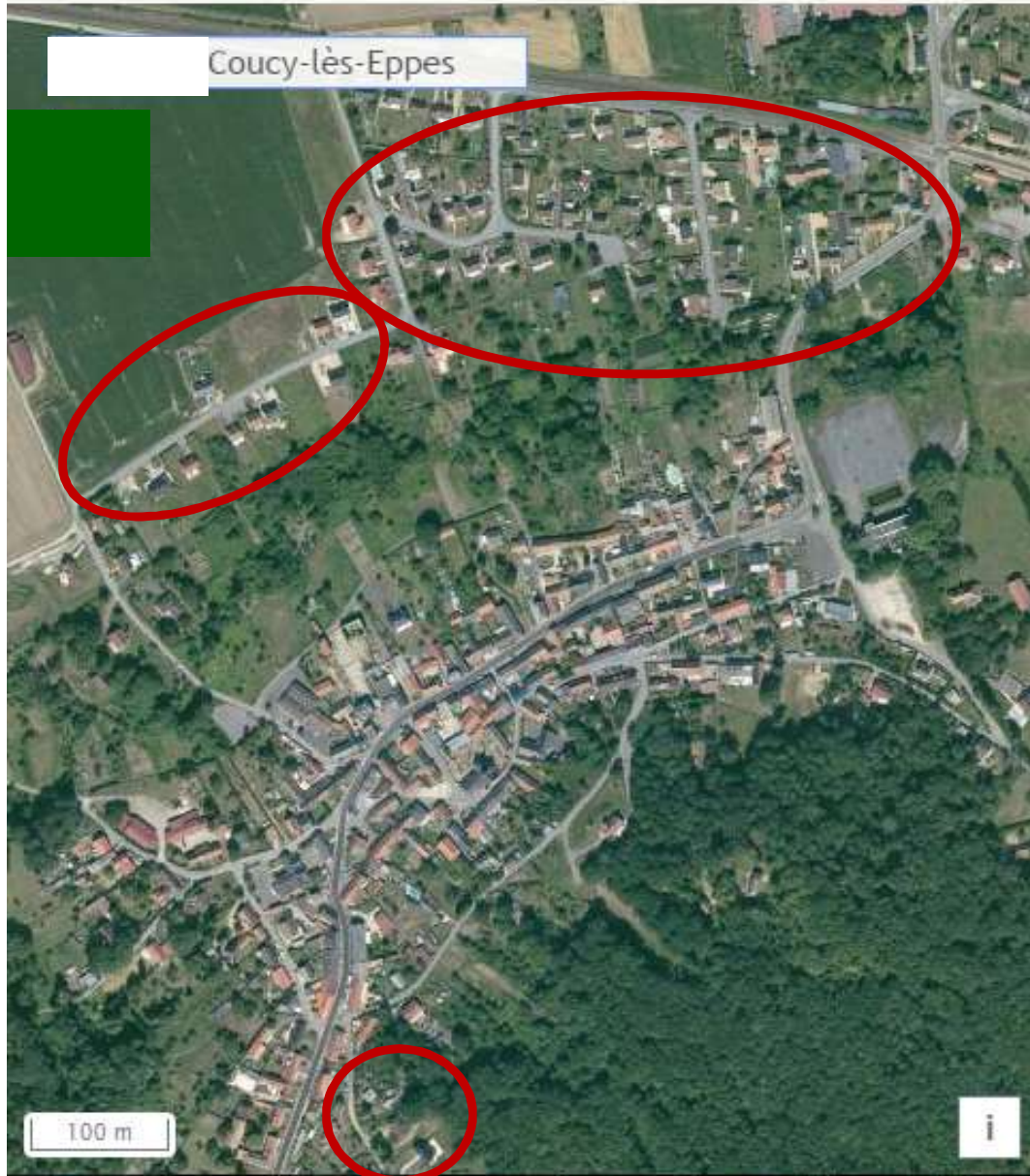
Vu pour être annexé à l'arrêté du
Soumettant à enquête publique le projet d'élaboration du
Plan Local d'Urbanisme
Le Maire
Enquête publique réalisée du
au

Introduction : définition du PADD, cadre législatif et réglementaire

Photographies aériennes

Photographies aériennes historiques 1950-1965

Coucy-lès-Eppes



DEFINITION

Pièce obligatoire du PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est semblable à une charte politique, exposant les **orientations générales d'aménagement et d'urbanisme, qui concernent l'organisation de l'ensemble du territoire communal, pour les années à venir.**

- Il doit respecter les principes d'équilibre et de durabilité
- Bien que non opposable aux permis de construire, il constitue la « **clef de voûte** » du PLU, essentiel dans la cohérence du document d'urbanisme
- Les autres pièces du PLU qui sont opposables aux permis de construire ont l'obligation :
 - Pour les OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), de respecter les orientations du PADD
 - Pour le règlement, d'être cohérent avec le PADD

Article L151-5 du code de l'urbanisme

Créé par [ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.](#)

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales **des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;**

2° Les orientations générales **concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs**, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.** Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.





RAPPEL RÉGLEMENTAIRE ET DE LA NOTION DE PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

La définition du développement durable

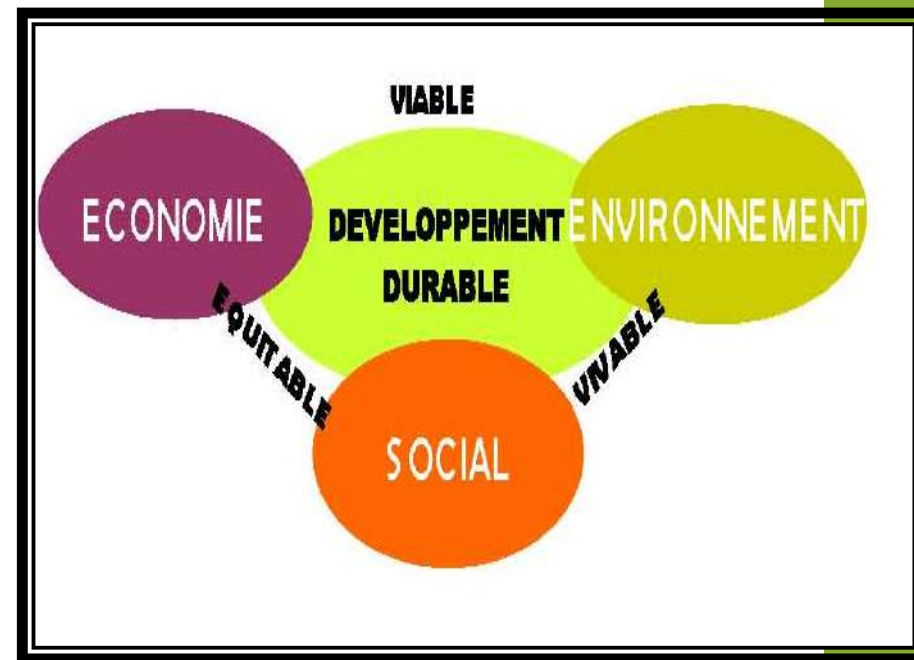
Le développement durable constitue un développement qui répond **aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.**

L'objectif du développement durable est de définir des schémas qui concilient trois aspects fondamentaux : **le développement économique, la protection de l'environnement et le développement social et humain.**

Dans le processus d'élaboration du PLU, quel est le rôle du PADD ?

Le PADD constitue l'étape préalable aux phases de règlement et de zonage dans le cadre de l'élaboration du PLU.

En résumé, le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. Celles-ci serviront de cadre à la suite des travaux d'élaboration du PLU, en donnant une lisibilité globale à l'ensemble.



Objectif général du PADD de Coucy-les-Eppes :

Continuité raisonnable et raisonnée de l'eurythmie et de l'ordonnement d'un centre-bourg en milieu rural bénéficiant d'une vie locale et économique (école, entreprises et emplois), et d'une gare routière de voyageurs

Transposition des définitions de Vitruve à l'urbanisme

L'eurythmie : est l'aspect agréable, heureuse harmonie des différentes parties du centre-bourg

L'ordonnance : est la disposition convenable de chaque partie du centre-bourg ; la disposition est la situation avantageuse des différentes constructions, et vide « urbain » par rapport à une unité globale de la commune de Coucy-les-Eppes.

I Développement socio-démographique et habitat	p8
Définir un développement démographique équilibré compatible avec le SCOT	p11
Limiter l'étalement urbain et prendre en compte les grandes contraintes écologiques	p13
Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine bâti	p14
II L'optimisation écologique du territoire et la valorisation du cadre de vie local	p22
Protéger et valoriser les continuités écologiques et les espaces de biodiversité	p23
Prévenir les risques et pollutions	p28
III Federer en assurant le bon niveau d'équipement et l'emploi	p29
Bon niveau d'équipement et poursuite des aménagements	p30
Déplacements et stationnements	p31
Préserver et soutenir l'activité locale et l'emploi	p33

Coucy-les-Eppes, centre-bourg rural de 621 habitants et d'une superficie de 6.03 km², (densité : 103 hab/km²), **appartient à l'aire d'influence de la ville de Laon dont elle est très proche.**

Elle adhère à La Communauté de Communes de la Champagne Picarde qui forme un ensemble urbain de l'ordre de **20 987** habitants et de 48 communes.

La commune de Coucy-les Eppes dispose d'une gare (train Laon – Coucy –les-Eppes en 7 minutes ; train Reims – Coucy-les-Eppes en 30 ou 40 minutes) située à 10 minutes de la gare de Laon (5 km), est

bien desservie en termes d'infrastructures routières. **Elle est à quelques minutes de la RD1044 reliant Laon à Reims.**

Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) de la Champagne Picarde a été approuvé le 11 avril 2019.

Le PLU de la commune se devra d'être compatible avec ce document.

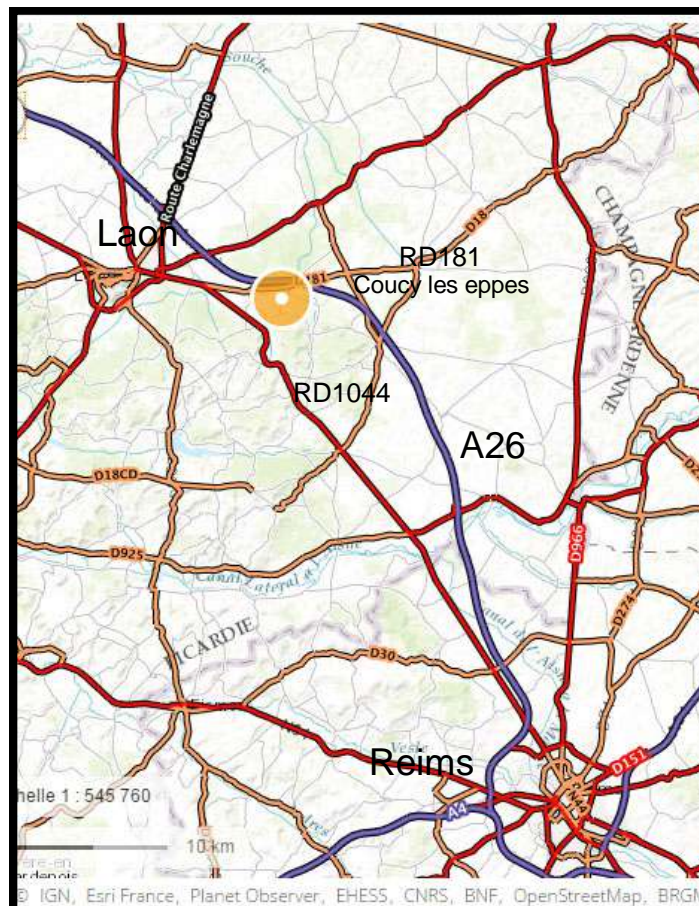
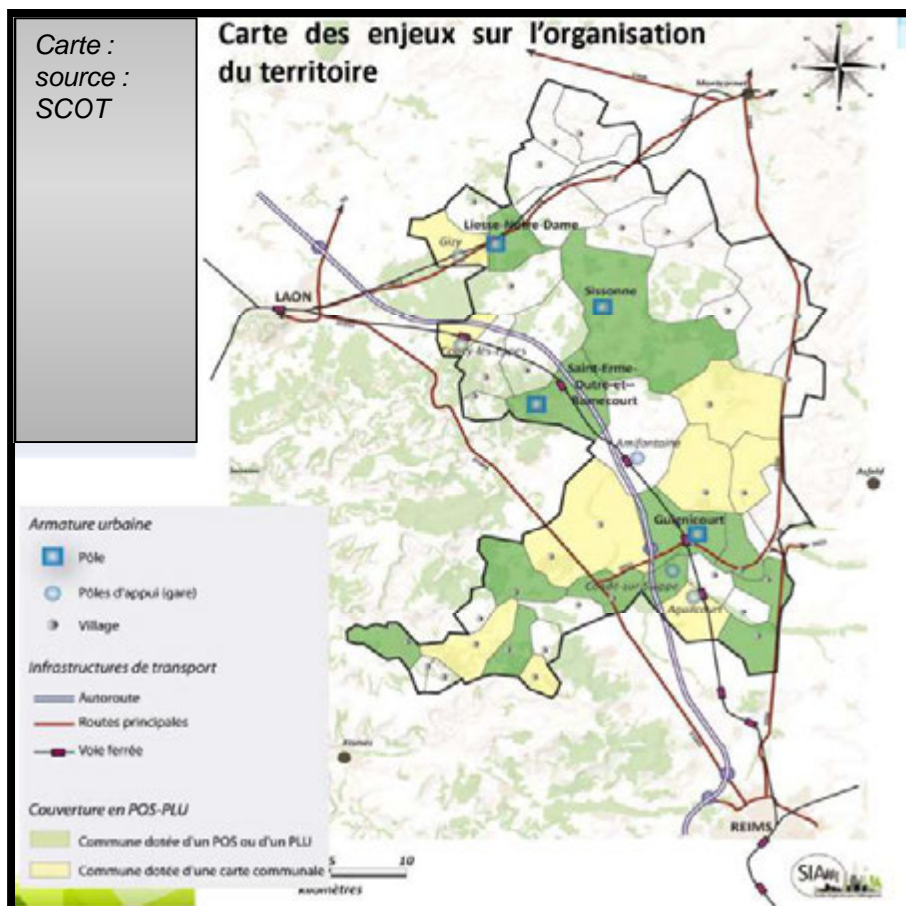
Coucy-les-Eppes fait partie, au titre du SCOT, d'un **pôle d'appui** pour les communes rurales.

« Les pôles d'appui relayent les pôles structurants dans une offre de proximité et dans la structuration d'espaces plus ruraux

(complémentarité).

Objectifs du SCOT (schéma de cohérence territoriale) :

Il s'agit de renforcer le rôle et le poids de ces pôles. Leur développement doit permettre une diversification de l'offre de logements et un renforcement de l'offre de services à la population (services publics et offre commerciale). Les aménagements confortent les espaces urbains existants dans un souci de valorisation du patrimoine urbain et de qualité de la vie quotidienne. » Extrait du PADD du SCOT;



Contexte territorial

Le PADD de la commune entend être en cohérence avec les principaux documents supra-communaux opposables ou à venir (SDAGE Seine Normandie, SCOT, ...). Il peut se résumer en trois grands principes définissant les grands objectifs de la commune pour les années à venir.

1 – Protéger son environnement et optimiser l'écologie locale, éléments identitaires et trait d'union

Dotée d'un environnement écologique et paysager agréable, la commune entend mettre la problématique environnementale au cœur du projet communal en protégeant les grands écosystèmes : buttes végétalisées, avancée des coteaux boisés – prolongement des coteaux boisés), en prenant en compte les risques naturels, (sol hydromorphe, affleurement de la nappe autour de la butte verdoyante...), industriels ou de pollution possible, en protégeant la qualité de l'eau (assainissement réalisé en roseau), en préservant et valorisant les déplacements doux dans la commune, source d'élément d'union harmonieuse.

2 – Préserver et respecter le petit bassin économique local : la commune compte 123 emplois en 2015

La commune souhaite répondre aux besoins des entreprises présentes sur son territoire et maintenir les emplois.

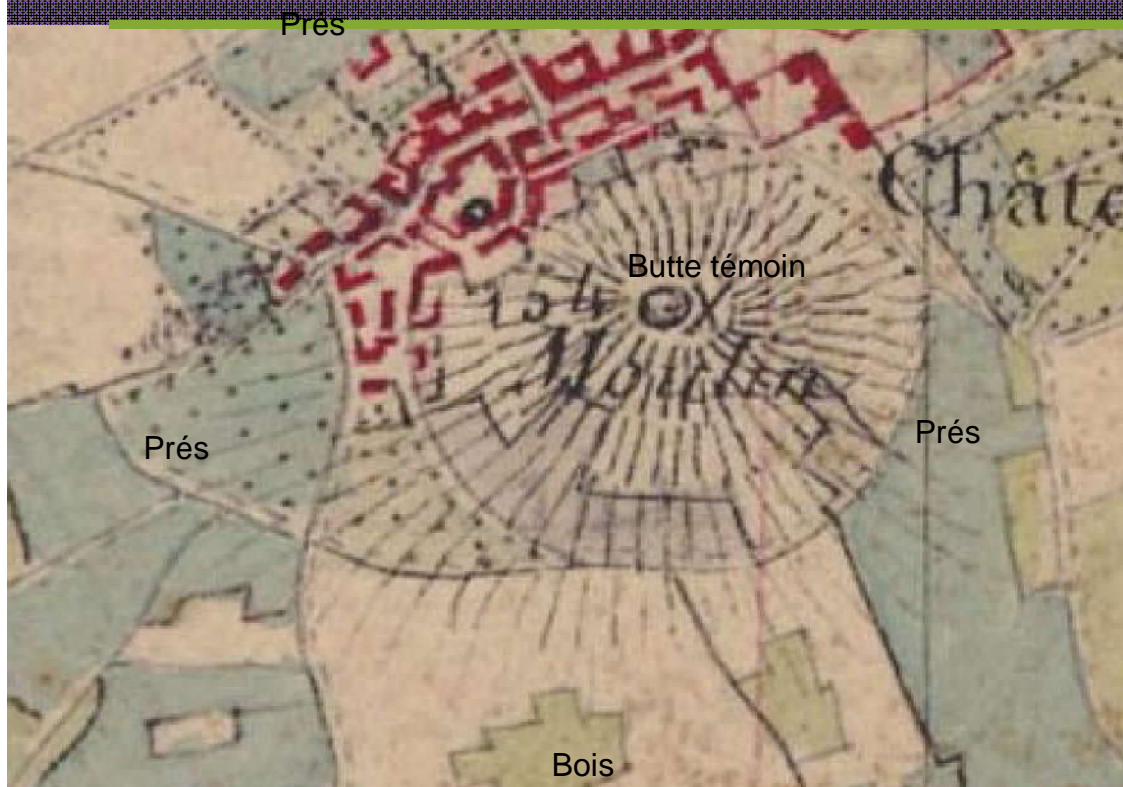
- En pérennisant les activités existantes et répondant à leurs besoins
- En protégeant et valorisant son potentiel agricole et les activités agricoles existantes,
- En préservant et renforçant son tissu économique de commerces, de petites et moyennes entreprises, des artisans présents sur le territoire communal mais également le travail par internet (la fibre optique devrait être réalisée prochainement)

3 – Prendre le choix d'un développement modéré à moyen pour un cadre de vie de qualité

- La commune opte pour un développement de modéré à moyen de sa population, capable d'assurer un équilibre compatible avec ses services et ses équipements (présence d'une gare, d'une école, d'une salle, de structures bien conçues et relativement récentes)
- Elle fait le choix d'une urbanisation au sein du tissu urbain existant dans le cadre de son enveloppe urbaine structurante, d'une densification de son tissu urbain, du renouvellement urbain, de dents creuses, d'une réflexion sur les logements vacants souhaitant la mise en place d'outils adaptés, dans l'objectif de limiter l'étalement urbain et la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers et d'éviter les secteurs stratégiques sur le plan écologique, elle mène une stratégie d'évitement des secteurs sensibles.
- Elle souhaite, si possible, une offre de logements diversifiée et adaptée (logements pour personnes âgées, une mixité de produits et assurant le parcours résidentiel pour tous)
- La valorisation de la qualité paysagère de la commune participe au cadre de vie de ses habitants et à l'attractivité du territoire en protégeant les paysages boisées, arborés, de jardins, de butte témoin végétalisée, en tenant compte du ruissellement, de l'affleurement de la nappe, de sols plus ou moins hydromorphes, des risques....

Le développement urbain de la commune de COUCY-LES-EPPES est soumis à plusieurs grands enjeux :

1. Définir un développement démographique en adéquation avec le SCOT
2. Limiter l'étalement urbain et structurer la ville de demain en s'appuyant sur son identité
3. Préserver les paysages de coteaux et buttes, la « langue verte » structurante, la trame bleue des ruissellements des coteaux, et le paysage agricole .
4. Protéger et valoriser les paysages et le patrimoine culturel
5. Protéger et valoriser le patrimoine bâti et urbain



COUCY-LES-EPPES – RAPPEL DES ÉLÉMENT DE DIAGNOSTIC

Nombre d'habitants : 621 en 2015 contre 574 habitants en 1999.

Densité : (nombre d'habitants au Km² en 2015) : 103 habitants au km²

Variation annuelle de la population 2010 – 2015 en % : 1.5%

Nombre de logements : 275 en 2015 dont 247 résidences principales, 26 logements vacants (9.29%) et 2 résidences secondaires. Les logements vacants ne représentent plus 16 logements en 2020 (information recensement commune, dont 4 mis en vente et vendus prochainement)

Besoins, souhaitables :

- Une opération, si possible, de petits logements pour personnes âgées à l'horizon de 7 ans
- Assurer une mixité de produits
- Palier au vieillissement de la population sur place
- Demander la mise en place d'une OPAH à la communauté de communes pour résorber la vacances de 25% soit 3-4 logements vacants en moins.

COUCY-LES-ÉPPES – RAPPEL DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

La commune compte 24 logements autorisés de 2008 à 2015.

Par rapport à l'évolution du parc: il est nécessaire de prévoir des subventions possibles pour inciter à la réhabilitation du parc, telle qu'une OPAH par la communauté de communes.

Le parc des 5 pièces et plus est en augmentation avec 44 résidences supplémentaires de cette tranche entre 2010 et 2015.

Il est souhaité et souhaitable de :

Penser à des actions spécifiques dans l'ancien pour pallier à l'âge du parc et limiter les logements vacants : OPAH, Opération façade, Opération de résorption de l'habitat insalubre (aide à la réalisation par la communauté de communes).

De prévoir des tailles de logements adaptées au parcours résidentiel dans la mesure du possible.

Le « point mort » (0% de variation de population annuelle)
Ainsi, d'après l'hypothèse retenue en fonction des différents critères, jusqu'en 2033, il conviendra au minimum de prévoir 26 logements.

La mise en adéquation de ces différents facteurs montre qu'il est nécessaire d'envisager la réalisation de nouveaux logements et ce dans l'objectif de maintenir le niveau actuel de la population. Il y a donc une nécessité de répondre d'une part à la demande des habitants actuels, mais également de satisfaire de nouvelle population souhaitant s'installer sur la commune. Il faut prévoir davantage de logements pour une population égale et a fortiori croissante.

La commune opte (en comptant la rétention foncière de 30%) pour un développement de modéré à moyen de sa population soit un taux de variation annuel de 0.3% ce qui représenterait théoriquement une estimation de 662 habitants en 2033.

Critères	HYPOTHESE FAIBLE RETENUE
RP 2015	247
Renouvellement / Réaffectation	15
Desserrement (2.4 personnes par ménage en 2033)	12
Logements vacants	-2
Résidences secondaires	1
TOTAL	
Total des logements à réaliser	26

Que dit le PADD du SCOT ?

Coucy-les-Eppes : pôle d'appui

- Poursuivre le développement de ces communes à travers une offre foncière cohérente. L'objectif étant de rééquilibrer le développement résidentiel vers les communes les mieux équipées et les mieux desservies.

- Renforcer et mutualiser l'offre en équipements.

Objectifs :

Il s'agit de renforcer le rôle et le poids de ces pôles. Leur développement doit permettre une diversification de l'offre de logements et un renforcement de l'offre de services à la population

La densification et le renouvellement urbain y sont des principes à appliquer prioritairement, qui s'articulent autour de la diversification

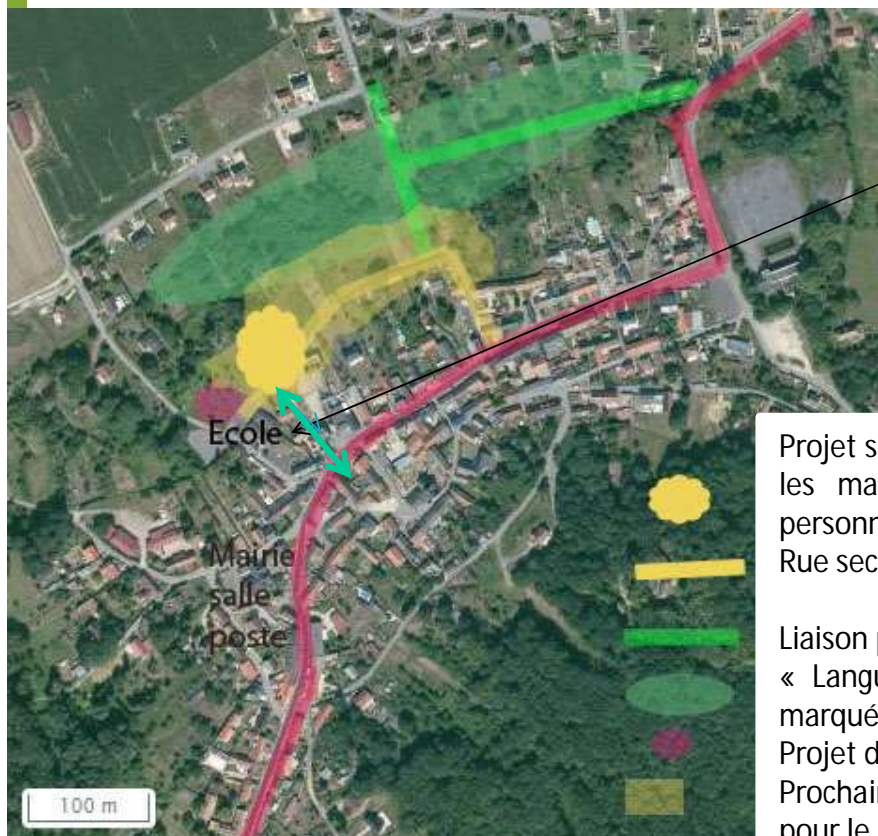
- **Rechercher un renouvellement des habitants et maintenir les jeunes sur le territoire**

- **Adapter l'offre urbaine au vieillissement**

Le PADD fixe comme objectif de diversifier l'offre de logements pour assurer une programmation au plus près des besoins de la population : - Élargir la typologie des logements (maisons, habitat groupé, collectifs) pour faciliter la cohabitation entre les générations et les populations dans les communes et corriger les déséquilibres sectoriels. - Adapter la typologie des bâtiments aux fonctions de la commune et au tissu urbain local riche en patrimoine.

OBJECTIFS sur la commune de Coucy-les-Eppes

- Densification et renouvellement urbain en cohérence au sein de l'enveloppe urbaine existante
- Demander le lancement d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat à la communauté de communes
- Poursuivre l'équilibre en termes de parcours résidentiel et de typologie de logements
- Renforcer le rôle de ce pôle
- Renforcer l'offre de service à la population de bonne qualité par :
 - Transfert, si possible, de la bibliothèque près de l'école et ajout d'une médiathèque
 - Création d'une aire de jeux à proximité des écoles
 - Aménagement paysager de la vue depuis la salle des fêtes
 - Renforcement de l'utilisation des transports ferroviaires et assurer la pérennité de la gare
 - Densification souhaitable des nouvelles opérations en les adaptant au style local



Locatif groupé et petits collectifs en front à rue se fondant harmonieusement dans le paysage

Projet souhaitable mais non imposé plus dense rappelant les maisons jointives (locations ou logements pour personnes âgées souhaitable)
Rue secondaire existante

Liaison piétonne
« Langue verte » sol à hydromorphie plus ou moins marquée
Projet de terrains de jeux
Prochaine liaison structurante interquartier sécurisée pour le piéton – chemin rural dit de derrière le four.

En tenant compte des rétentions foncières cela représente 18 constructions en zones à urbaniser au sein de l'enveloppe urbaine existante (chemin rural dit de derrière le four et chemin rural dit de la rue de Samoussy en interstice urbain entre deux constructions) auxquelles nous ajoutons les 22 constructions de dents creuses et renouvellement urbain, le total constructible sera de 40 constructions ce qui représente un développement de modéré à moyen annuel estimé de 0.3% (soit 662 habitants en 2033).

Les sites sont localisés au sein de l'enveloppe urbaine structurante :

Chemin rural dit de derrière le four et chemin rural dit rue de Samoussy en interstice urbain.

Ils entrent en harmonie avec la composition existante pour poursuivre son rythme (arythmie).

L'ensemble des zones à urbaniser représente donc 18 constructions en comptant la rétention foncière qui pourrait être relativement forte dans ce lassis de parcelles laniérées.

Ce projet est compatible aux objectifs de croissance du SCOT sur ce pôle d'appui.

Principe de densité dans l'existant



PRÉSERVER ET VALORISER LE PAYSAGE : UN ÉTAGEMENT DU PAYSAGE AVEC TROIS COMPOSANTES

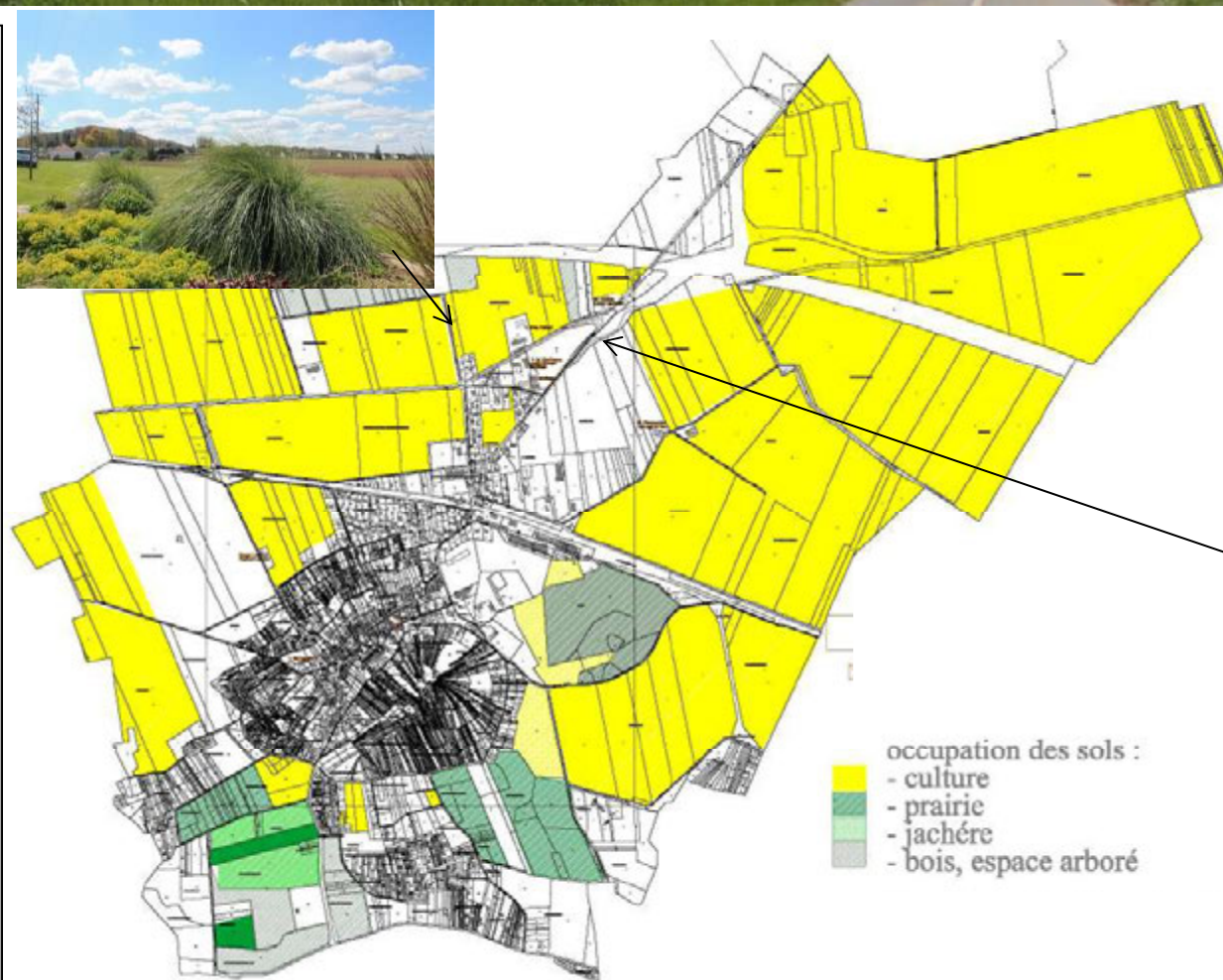


Le paysage est constitué de trois composantes :

-Une plaine occupée de champs ouverts et cultures céréalières avec implantation de corps de ferme au sein du tissu urbain ou à proximité immédiate (cour carrée) – partie Nord au-dessus de la voie de chemin de fer

-Le paysage ondulée annonçant la cuesta du Laonnois avec les buttes végétalisées et leur boisement par le ruissellement de certaines couches géologiques de la butte verte – partie Sud en dessous de la voie de chemin de fer

-Les ruisseaux et anciens ruisseaux avec sol hydromorphe et boisement (plus localisés : Sud et en partie Est)

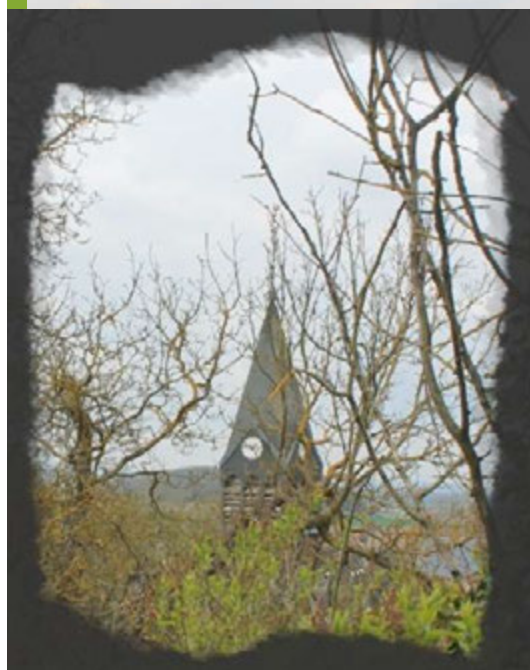


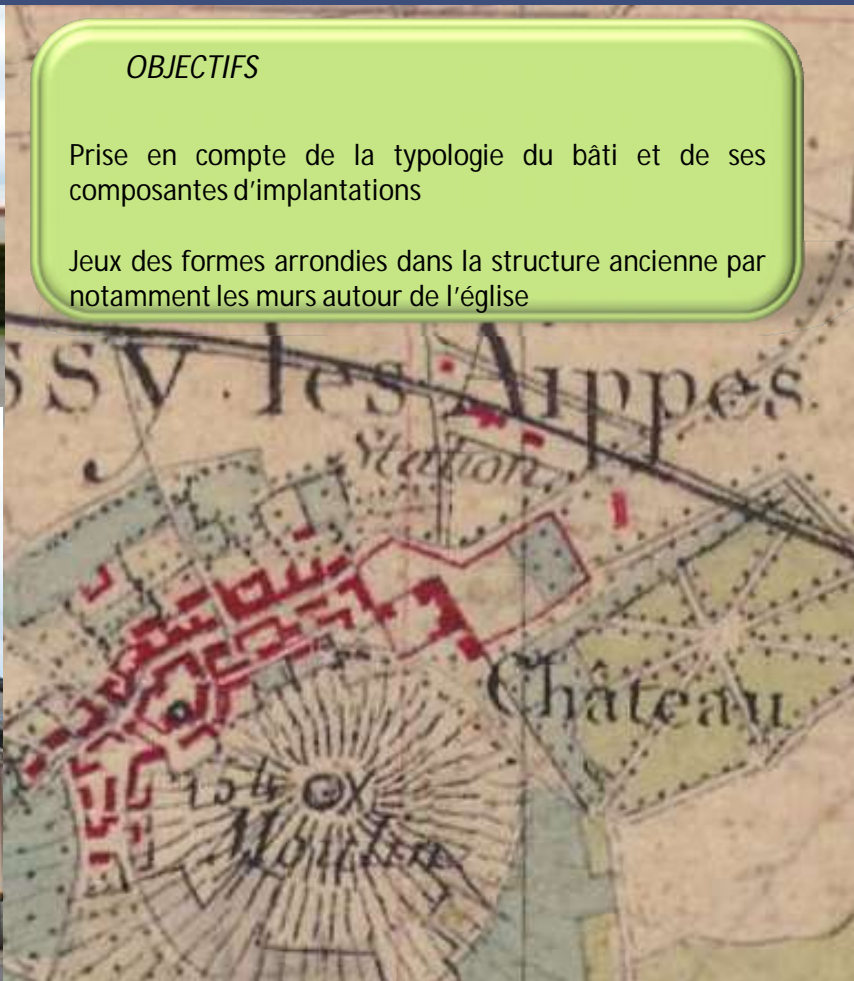
OBJECTIFS

- 1- Prendre en compte les caractéristiques des unités de paysages
- 2- Protéger les paysages liés aux bois, aux ruisseaux et anciens ruisseaux, à la butte verdoyante
- 3- Paysager et créer progressivement une ligne verdoyante autour du village construit
- 4- Protéger la structure arborée / arbustives existante
- 5 – Protéger l'espace agricole

OBJECTIF

Préserver les vues sur l'église dans la mesure du possible et en évitant de bâtir sur la butte végétale





OBJECTIFS

Prise en compte de la typologie du bâti et de ses composantes d'implantations

Jeux des formes arrondies dans la structure ancienne par notamment les murs autour de l'église





OBJECTIF

Dans le centre ancien les murs sont des éléments identitaires à prendre en compte et préserver dans la mesure du possible





*belles couleurs composant
l'identité locale*





Pinacle des toits à redents

Architecture entre Laonnois et Soissonnais visible notamment sur les pignons avec :

- Pignons à redents ou pas-de-Moineau
- Pignon à demi-croupe ou croupe
- Pignon à deux pans sans débord – au nu du mur du pignon





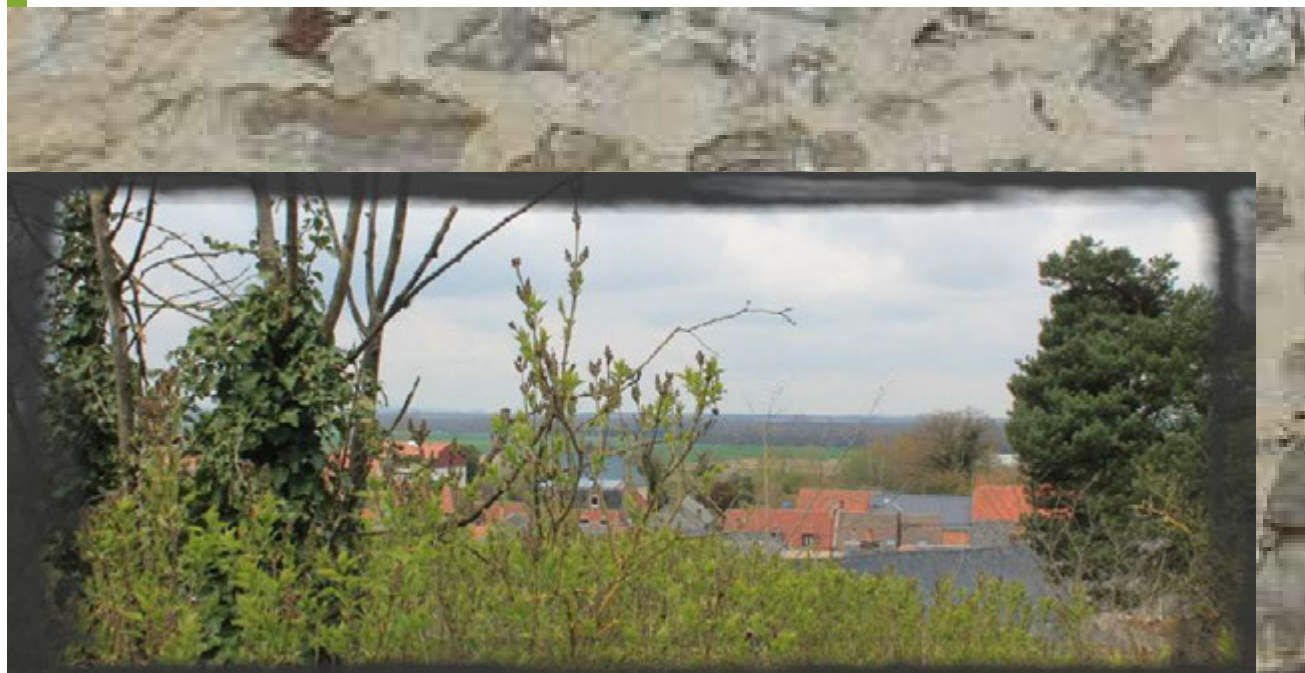
Les lucarnes et leur beauté :

- À deux pans
- A croupe

En maçonnerie (frontons du 19 eme siècle) ou en charpente (souvent plus anciennes à deux pans ou à croupe, parfois remonte charge liée à l'activité).



Commune de COUCY-LES-EPPES – Toits et matériaux, un regard sur la commune depuis la butte





De tout temps l'homme a su prendre en compte son environnement en construisant en fonction du lieu, en regardant, observant et bâtissant de ses mains. Progressivement l'urbanisation, la standardisation conduisent parfois à en oublier le lieu...

Le PADD de Coucy-les-Eppes s'attache à penser l'homme au sein du végétal, épousant harmonieusement son environnement.

INVENTAIRES sur la Commune de Coucy-les-Eppes

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

Znieff de type 1 :

- Forêt de Samoussy et Bois de Marchais
- Montagne des Biarts et cuesta du Haut Bouin

Znieff de type 2 :

- Collines du Laonnois et du Soissonnais

Corridors écologiques potentiels

Présence d'un corridor écologique potentiel

Enjeux environnementaux de Coucy-les-Eppes – optimisation écologique

- Préserver le patrimoine environnemental reconnu (ZNIEFF, Biocorridor)
- Préserver et valoriser la biodiversité et les continuités écologiques
- Prendre en compte les risques et pollutions
- Prendre en compte et limiter l'urbanisation des vallons d'écoulement non pérenne
- Prendre en compte la présence de nappe d'eau à faible profondeur
- Préserver la vallée du ruisseau de Haye et ses berges
- Limiter les rejets dans les ruisseaux des Barentons et de Haye en étendant l'assainissement collectif aux zones à urbaniser
- Prendre en compte les anciennes exploitations
- Lutter contre la faune et la flore invasive
- Prévenir le risque inondation, en fonction des études, de la connaissance locale.
- Proposer la mise en place de bonne pratique agricole
- Prendre en compte des zones à caractère humide (étude territoire de la Souche)
- Prendre en compte le ruissellement majoritaire de l'indice dedéveloppement et de persistance des réseaux

Le territoire de Coucy-les-Eppes est concerné par des ZNIEFF et un biocorridor.

Ce patrimoine naturel est un atout pour la commune notamment en termes de patrimoine, d'attractivité et de tourisme.



ZNIEFF de type 1 :
Forêt de Samoussy et
bois de Marchais

ZNIEFF de type 2 :
Collines du Laonnois et
du Soissonais
septentrional

ZNIEFF de type 1 :
Montagne des Biarts et
cuesta du Haut Bouin

Les Znieff de type 1, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ;

– **les Znieff de type 2** sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes ; elles peuvent inclure des zones de type 1 et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

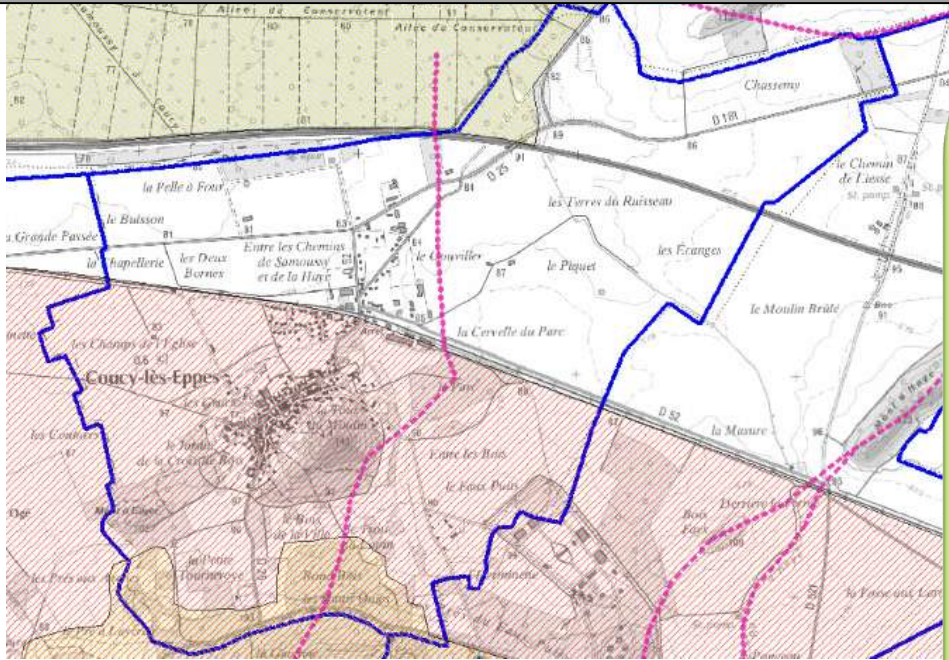
Ce patrimoine naturel est un atout important pour la commune notamment en termes de patrimoine, d'attractivité et de tourisme

Commune de COUCY-LES-EPPES – Inventaire du patrimoine naturel – Source DREAL

ZNIEFF (Source : DREAL PICARDIE)

-  ZDH
-  Biocorridors grande faune
-  Biocorridors
-  ZICO
-  ZNIEFF type 2 G2
-  ZNIEFF type 1 G2

Absence de zone à dominante humide



OBJECTIFS

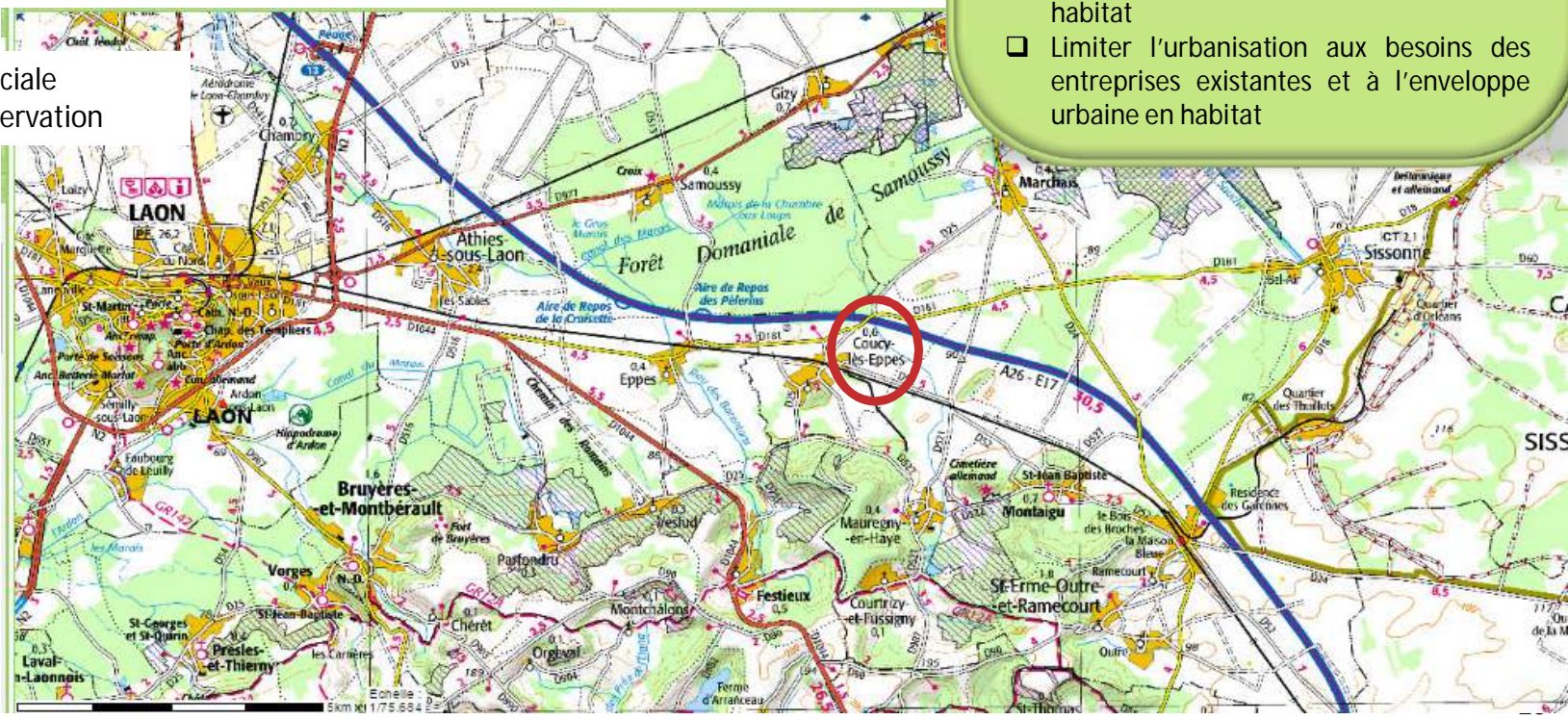
- Protéger les sites ZNIEFF de type 1 dans leur totalité en zone naturelle sans aucune urbanisation
- Prendre en compte et protéger les ZNIEFF
- Prendre en compte le tissu urbain existant et limiter l'urbanisation sur les collines du Laonnois ou cuesta et butte avancée (ZNIEFF de type 1 et caractéristique)
- Prendre en compte la présence des biocorridors dans les choix d'urbanisation et le règlement de l'enveloppe construite existante
- Bâtir un équilibre local entre maintien, développement de la biodiversité et habitat
- Limiter l'urbanisation aux besoins des entreprises existantes et à l'enveloppe urbaine en habitat

-  Zones de Protection spéciale
-  Zones spéciales de Conservation

Zone Natura 2000 précisées à un Km du territoire communal (source DREAL picardie données communales)

Zones de Protection Spéciale (ZPS - Directive Oiseaux)
-Marais de la Souche

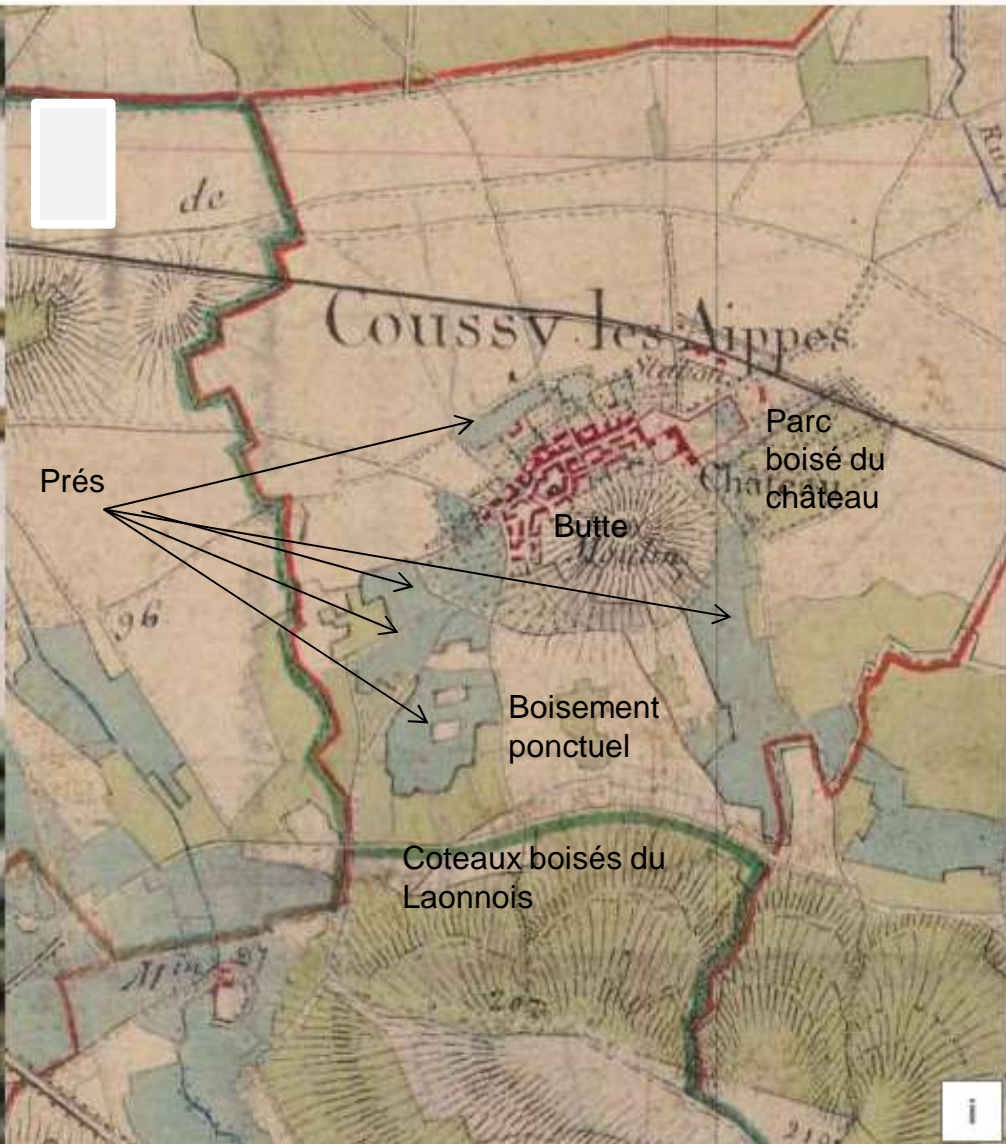
Zones Spéciales de Conservation ou Sites d'Importance Communautaire (ZSC - Directive Habitats)
-Collines du Laonnois oriental
-Marais de la Souche



Commune de COUCY-LES-EPPES – ENVIRONNEMENT

Carte de Cassini (XVIIIe siècle)

Carte de l'état-major (1820-1866)

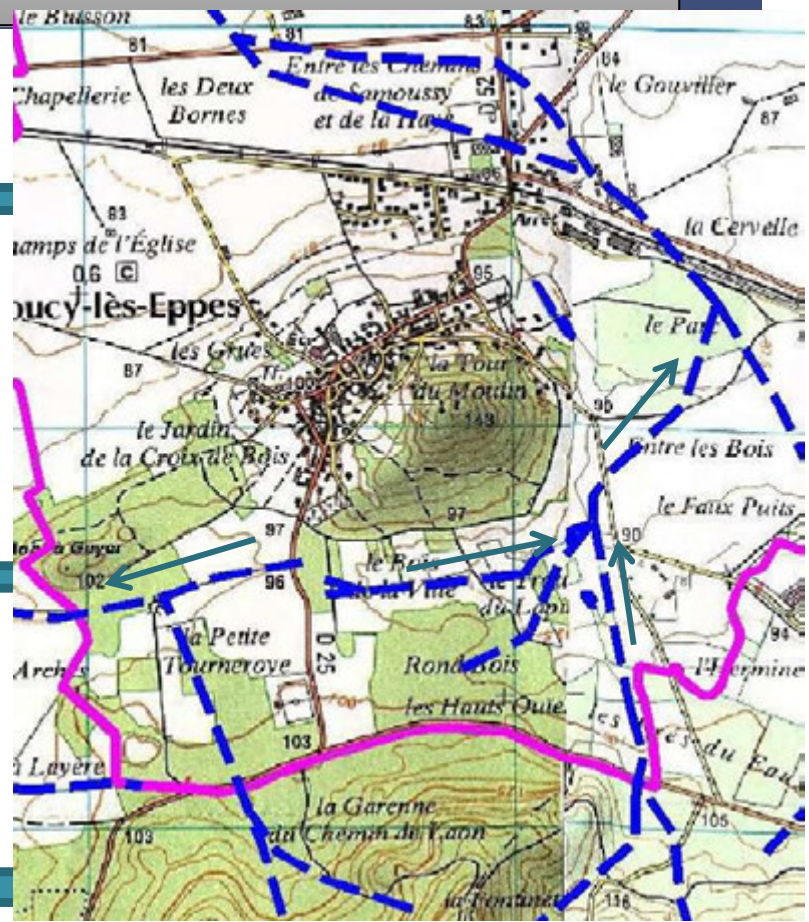
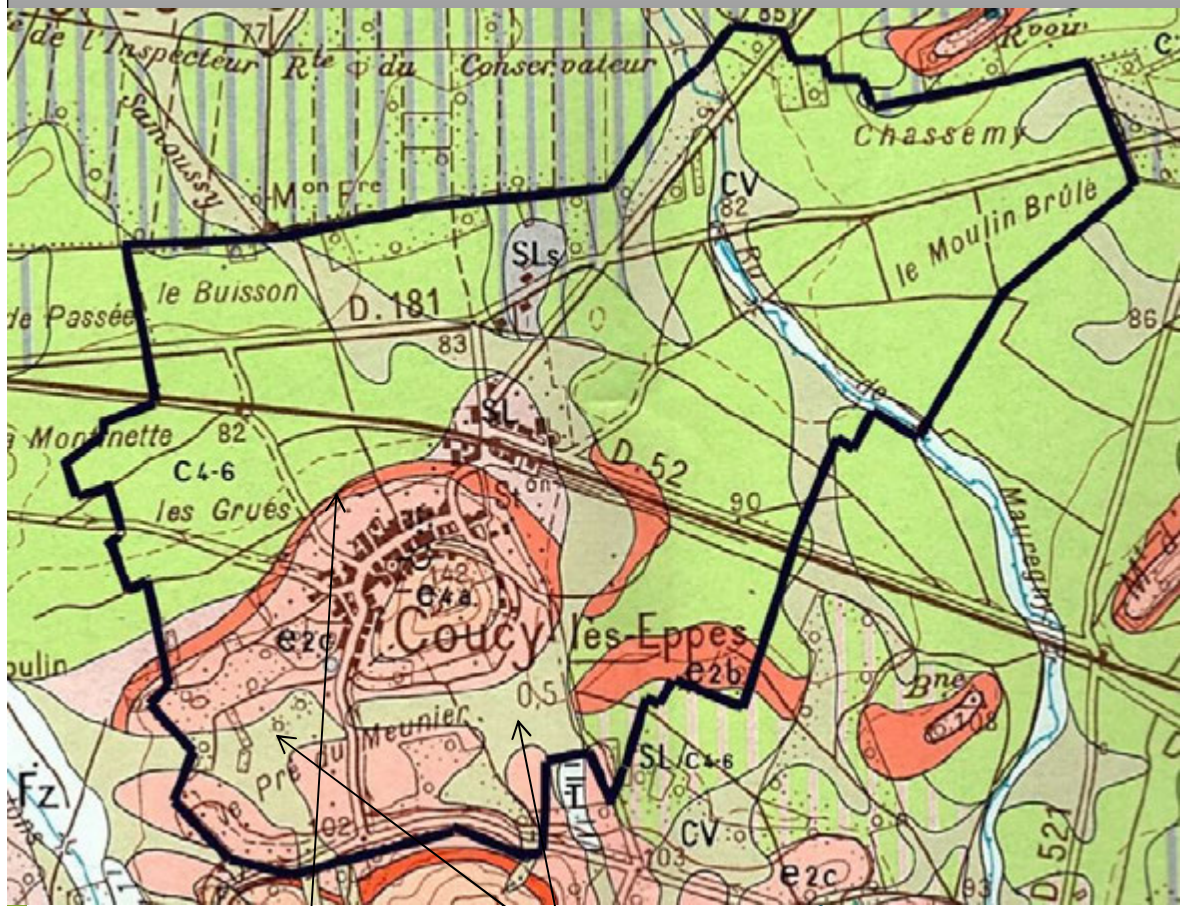


HISTORICITÉ ET ENVIRONNEMENT

Les cartes sont souvent des témoignages intéressants et importants à prendre en compte : la carte de cassini révèle les talus et les risques de ruissellement et espaces naturels sur sol de vallon au sud du territoire communal.

La carte d'état major révèle la présence de prés donc éventuellement de sols plus ou moins hydromorphes, d'un parc boisé du château, et de coteaux boisés du Laonnois.

Commune de COUCY-LES-EPPES – Trame Bleue : ruissellement, hydromorphie



Carte BRGM : Nappe proche de l’affleurement : **Nappe du Thanétien (E2b)** : Elle repose sur l’Argile de Vaux-sous-Laon, ou sur la craie, et détermine un niveau de sources au pied de la côte tertiaire.

Les colluvions de vallées témoignent de la présence d’anciennes vallées ; elles permettent d’apprécier les ruissellements et les vallons pouvant reprendre leur droit en période de forte précipitation

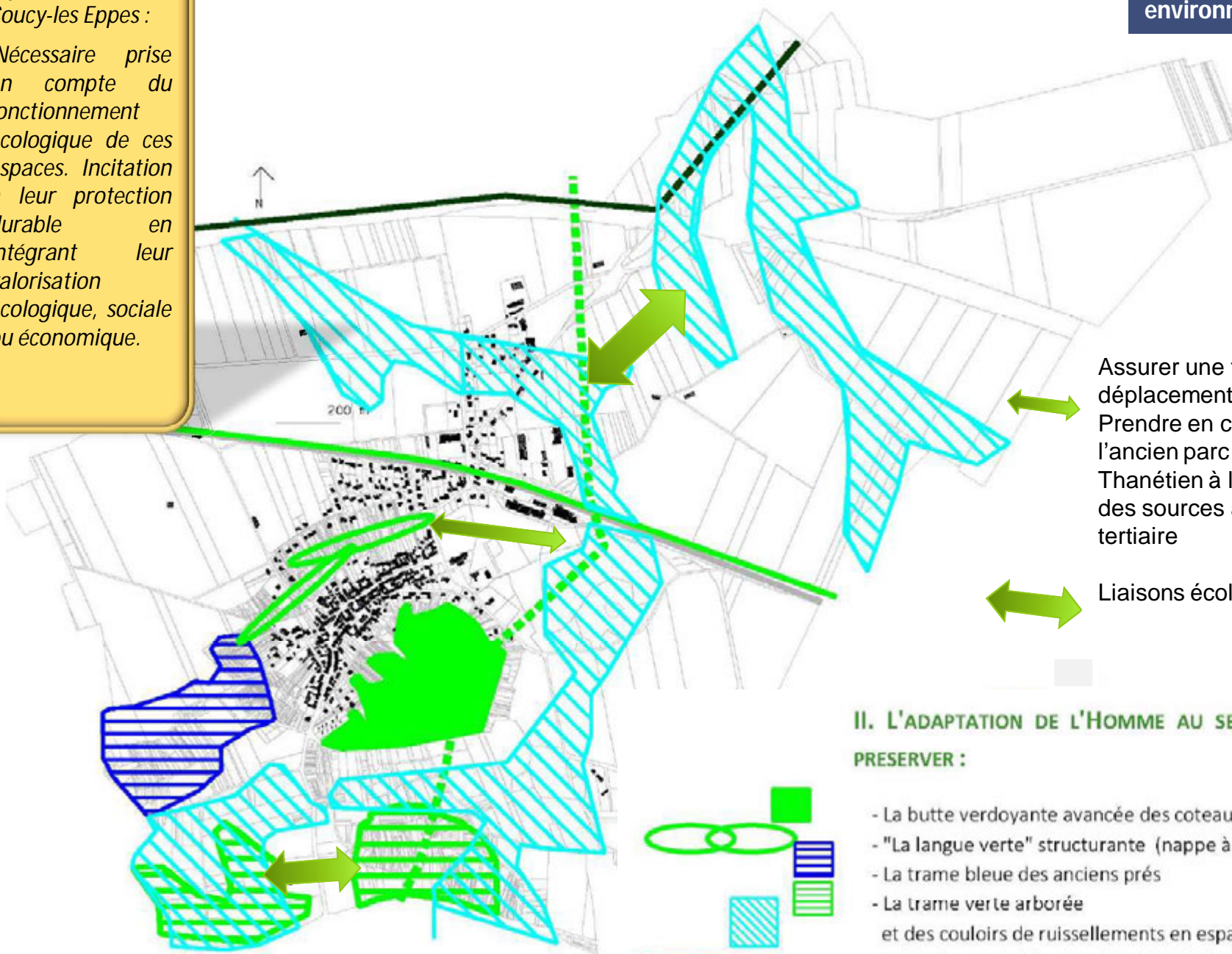
→ Sens de ruissellement
 - - Vallons

Carte IGN : elles permettent de connaître la topographie et les bassins versants

Enjeux du PADD de Coucy-les Eppes :

Nécessaire prise en compte du fonctionnement écologique de ces espaces. Incitation à leur protection durable en intégrant leur valorisation écologique, sociale ou économique.

Carte de synthèse des enjeux environnementaux -



Assurer une fenêtre ouverte pour le déplacement de la faune
Prendre en compte le boisement de l'ancien parc et la nappe du Thanétien à l'affleurement – nappe des sources au pied de la côte tertiaire

Liaisons écologiques potentielles

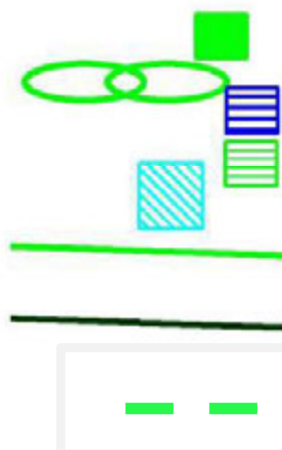
II. L'ADAPTATION DE L'HOMME AU SEIN DU VEGETAL, TRAIT D'UNION A PRESERVER :

- La butte verdoyante avancée des coteaux boisés
 - "La langue verte" structurante (nappe à l'affleurement)
 - La trame bleue des anciens prés
 - La trame verte arborée
- et des couloirs de ruissellements en espace végétal

La limite septentrionale de la ZNIEFF de type 2
Collines du Laonnois et du Soissonnais septentrional

- la limite méridionale de La Znieff de type 1 :
Forêt de Samoussy

Corridor écologique à privilégier



Enjeu transversal : Prise en compte des bassins d'eau pluviale déjà réalisés et préservation

III. FÉDÉRER EN ASSURANT LE BON NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS ET L'EMPLOI



La commune dispose d'un bon niveau d'équipements avec des équipements relativement récents et accessibles aisément : mairie, salle des fêtes, relais postal.

Des équipements plus vieillissants : salle des mariages (ancienne mairie) , adapté aux personnes à mobilité réduite.

Les terrains de jeux : football, volley, tir à l'arc,...)

Culture : présence d'une bibliothèque

Assainissement : La station d'épuration, installée, sur la commune, au Nord du bourg est en service depuis 2006 et peut nécessiter une extension.



Plusieurs constats ont été faits et des actions sont à mettre en œuvre à court ou moyen terme :

-Les équipements de sports et de loisirs sont à destination des adultes ou adolescents :

--> Il convient de prévoir des terrains de petits jeux pour enfants, proches de l'école et accessibles aisément, le long d'un cheminement existant. Doubles aspects bénéfiques : répondre à la demande des plus jeunes et créer un lieu de convivialité le long d'un axe structurant et agréable.

- Une bibliothèque un peu à l'étroit et qui pourrait bénéficier d'autres services tels que la médiathèque à proximité des écoles

-> Prévoir une bibliothèque-médiathèque proche de l'école serait souhaitable

-Une salle des fêtes relativement récente et agréable mais qui pourrait être améliorée par un paysagement extérieur depuis les fenêtres du podium – axe de vue.

-Le développement des communications numériques : la fibre optique devrait être prochainement réalisée

REQUALIFICATION DE LA PLACE DU MARQUIS DE SAINT-VALLIER ET D'UNE PLATEFORME ADJACENTE A LA PLACE EN AIRE DE JEU

Améliorer l'image de la place du Marquis de Saint-Vallier et de lui donner de nouvelles fonctions (tout en gardant sa vocation à accueillir des manifestations communales) : aménagement du carrefour, création d'une aire de jeu, aménagement de trottoirs, de traversées et liaisons piétonnes, création de places de stationnement.

Cet aménagement contribuera à l'amélioration du lien nécessaire entre l'avenue de la gare et la partie haute du village aux abords de la mairie, de la salle polyvalente et de l'école communale.



Enjeux : créer une voie de liaison agréable et douce assurant les déplacements pour tous les villageois en dehors de l'axe principal de transit. Cet axe permet de relier l'école aux différents quartiers (nord, sud, est) en passant devant des terrains de jeux, permettant d'en bénéficier.



Axe principal - déplacement souvent sur la route lorsque les trottoirs ne permettent pas la circulation des poussettes – risque compte tenu des flux de transit et inadaptabilité

Axe secondaire

Sente structurante de liaison interquartier à prioriser, valoriser et préserver en déplacement doux structurant
Préservation de la « langue verte » identitaire

Mise en place de petits jeux proches de l'école

Renforcement et valorisation de l'axe en maillage « doux et de quartier » permettant un cadre de vie agréable pour les habitants et assurant des déplacements sécurisés dans une atmosphère paisible. Elle permet ensuite de desservir les sentes et l'ancien noyau villageois originel (autour de l'église et de ses abords). Elle assure également des déplacements vers le Nord et surtout la gare via une sente

Stationnement mis en place :

Essentiellement, place de la mairie, place de la gare, terrain de jeux et place de l'école, puis le long des axes, et quelques stationnements le long de l'axe de transit.

La place de l'école et les abords de l'école mériteraient une meilleure structuration du stationnement

Des sentes à préserver : source de bien être et fédératrice

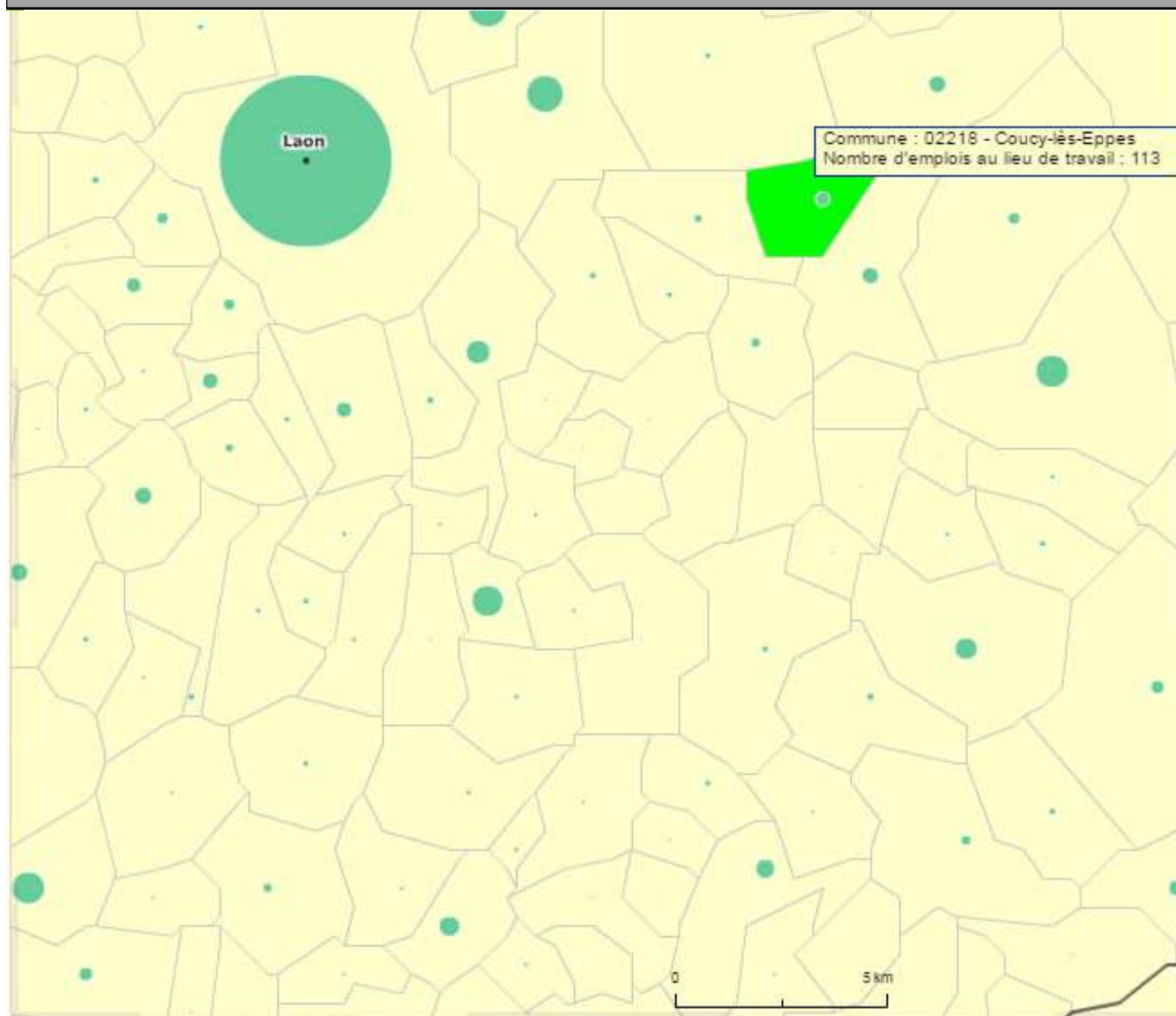


PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)
Sente structurante
Sente secondaire
Privilégier la Gare comme moyen de transport



Préserver et structurer le maillage doux agréable et identitaire





La commune regroupe 123 emplois (INSEE 2015).

55 habitants travaillent également au sein de leur commune ce qui évite les déplacements domicile-travail (elle compte 22 entreprises implantées sur la commune).

La carte ci-contre témoigne que la commune rayonne sur quelques communes périphériques et compte un nombre d'emplois supérieur aux communes qui l'entourent. Le secteur le plus important concerne l'industrie, la construction, les services aux entreprises, les transports, services divers et commerces.

La commune est sous l'influence de Laon. Les déplacements domicile-travail sont aisés par la route départementale RD181 qui rejoint l'axe Laon - Reims (RD 1044)

A l'occasion du PLU une enquête auprès des entreprises présentes sur le territoire a été menée, il en ressort quelques projets essentiels au maintien de l'activité existante :

- Besoins pour la société SAS Marechalle de s'étendre, par le besoin d'entreposage notamment dans le cadre de son activité cela représente 1.09 ha environ, soit une estimation de 3 à 5 emplois.

- Une entreprise d'électricité prévoit un accueil showroom et un atelier (le PLU doit rendre son projet possible)

- ATP services : projet d'extension sur la parcelle, projet de bureau.

- SCI La Foret - SADIS Campana : Extension en cours de réflexion. En effet, l'entreprise se diversifie de plus en plus (13 emplois actuellement) notamment avec des projets de développement, un projet de nouvel atelier d'impression textile...ce qui représente 1.13 ha dans l'emprise de son terrain actuel en comptant les aménagements paysagers, les accès, et le stationnement.



A l'occasion du PLU une enquête agricole a été réalisée. Il en ressort quelques projets essentiels :

1. Monsieur Benoit Longuet et Monsieur Pascal Detrez - SCEA de la croix de Bois

N'a pas d'élevage

Reprise de l'activité prévue. Il prévoit le report en entrée de village de l'ensemble de son activité.

Occupations : terres et jachères

Il souhaite prévoir des ventes directes à la ferme le long de la RD notamment.

2. Monsieur Debled Yves ne dispose pas d'élevage.

EARL DB - VDL

3. Monsieur Fabien Coulbeaux

Parfondru et Coucy, il dispose de bâtiments d'élevage.

Projet : tout regrouper sur Coucy-les-Eppes en bâtiments d'élevage en entrée de village.

4. M. Debled Remi

Installation forestière et activité agricole

5. Monsieur Charpentier.

Dispose d'un élevage de vaches et de cultures

La commune souhaite répondre aux besoins des entreprises présentes sur son territoire et assurer leur pérennité et leur développement tout en répondant à son besoin de rester un pôle d'appui en termes d'emploi